



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 54091

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur le titre exact du ministère auquel a été nommée Mme Marisol Touraine. Le décret du 2 avril 2014 relatif à la composition du Gouvernement fait état de sa nomination en tant que « ministre des affaires sociales ». En revanche, le décret du 9 avril nomme des secrétaires d'État auprès de la « ministre des affaires sociales et de la santé ». Bien que l'important réside dans le détail des attributions pour chaque ministre, le titre officiel n'est pas pour autant anodin. Il souhaite donc connaître les raisons pour lesquelles la santé ne faisait pas partie de la dénomination selon le décret du 2 avril 2014, sans que ce décret n'ait été modifié par la suite.

Texte de la réponse

Le décret du 2 avril 2014 a reconduit Mme Marisol Touraine dans ses fonctions ministérielles sans modifier l'étendue de ses attributions. Le choix a été fait de simplifier l'intitulé de son ministère dès lors que les « affaires sociales » peuvent s'entendre comme comprenant l'ensemble des attributions de la ministre dans les domaines des affaires sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale, de la santé publique et de l'organisation du système de soins. Dans le cadre de la préparation des nouveaux décrets d'attributions, il est apparu préférable, pour dissiper les interrogations qu'avait pu faire naître ce choix et tenir compte de la place particulière qu'occupe la politique la santé dans les responsabilités de la ministre, de revenir à l'intitulé précédent, qui a été rétabli à l'occasion de la nomination des secrétaires d'Etat placées auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé. Ce dernier intitulé a également été repris par le décret du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales et de la santé. La formation d'un nouveau gouvernement, le 26 août 2014, a conduit le Président de la République à confirmer, sur proposition du Premier ministre, la nomination de Mme Touraine dans les fonctions de ministre chargée des affaires sociales et de la santé et à lui attribuer en outre la compétence pour préparer et mettre en oeuvre la politique du Gouvernement en matière de droits des femmes.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54091

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3351

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7389